

Procès-verbal Séance du 21 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois de janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du
15/01/2025
Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maité.

Excusés : MM. LEJEUNE Jacques, DUDÉ Guillaume,

M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves,
M. DUDÉ Guillaume représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme Béatrice LEVEQUE

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. 20h00 - 20h30 – intervention de Madame HOUEMONT architecte du CAUE : présentation de l'étude de faisabilité sur la programmation urbaine du site des Maligrattes,
3. 20h30 - 21h00 – intervention de Monsieur Loïc CORNATON responsable du service technique : présentation du rapport d'activités 2024 du service technique,
4. 21h00 - 21h30 – intervention de M. et Mme LOUTRE gérants des Cimes de Courcy : présentation et échanges sur les activités 2024 et 2025 de la base forestière de loisirs tourisme,
5. Tourbière des loges bilan 2024 et demande de subvention 2025,
6. Renaturation des cours de l'école Louis Dudé : approbation de l'avant-projet sommaire et demandes de subventions,
7. Camping-car park : bilan 2024,
8. Paiement de factures d'investissement avant le vote du budget,
9. Soutien de la collectivité aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte,
10. Affaires diverses : labellisation circuit de randonnée

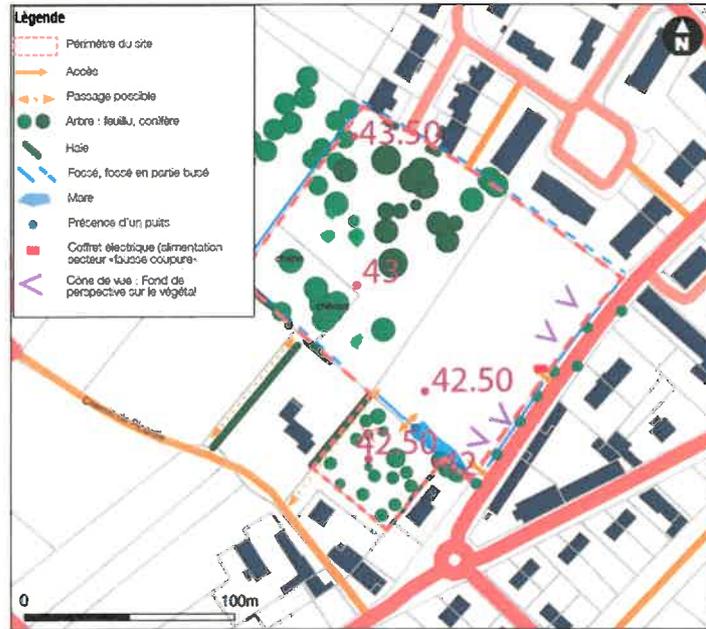
Après approbation du compte rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

DCM2025-01-001 **Étude de faisabilité sur la programmation urbaine du site des Maligrattes**
Acte 8.4 : Domaine et compétence par thèmes – aménagement du territoire

Madame Karine HOUEMONT, architecte du CAUE, présente l'étude de faisabilité sur la programmation urbaine du site des Maligrattes.

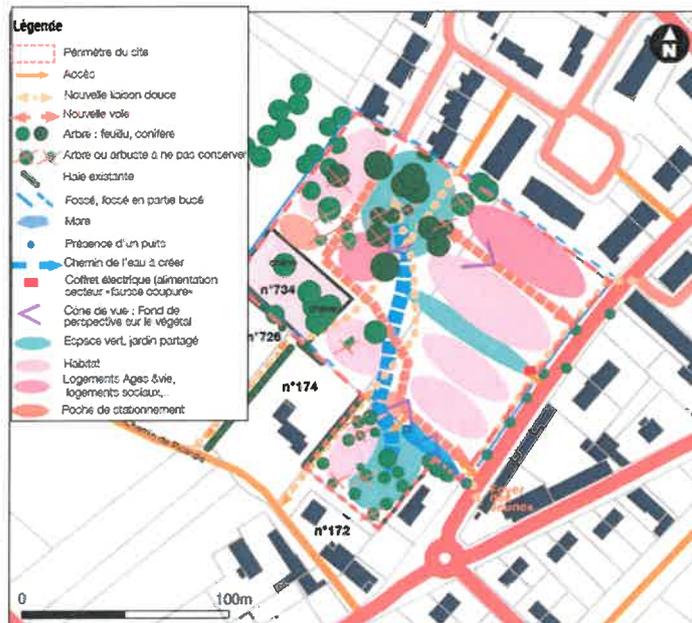
DIAGNOSTIC Atouts et faiblesses

- +
 - Un environnement en zone naturelle
 - Une proximité du centre bourg : services, école,...
 - Une connexion inter-quartiers possible
 - Une présence de beaux sujets d'arbres
 - Une présence d'une mare, d'un puits.
- - Des végétaux de moindre qualité
 - Un ancien verger peu entretenu
 - Une forte visibilité sur les propriétés situées au sud
 - Des clôtures d'aspect diversifié
 - Des fossés gorgés d'eau le long de l'Avenue Goupil de Bouillé
 - Un risque de remontée de nappes.



ENJEUX Insérer un nouveau quartier d'habitat dans un environnement arboré

- Précisions sur les souhaits de la commune et conditions :**
- Prévoir 3 parcelles à construire sur la parcelle n°734 qui restera privée de la parcelle n°174. L'acte notarié précise les conditions suivantes : «La viabilisation de la parcelle conservée par Mme X se situera à 17 m de la limite de la parcelle cadastrée section D numéro 726. Un exutoire busé sera réalisé le long de la parcelle cadastrée section D numéro 726 et en amont de la parcelle conservée. La fosse délimitant les parcelles cadastrées section D numéros 174 et section D numéro 735 sera busée et non accessible pour l'entretien de celui-ci.»
 - 20% de logements locatifs dont «2 maisons jumelées de 6 logements chacune» pour un habitat senior «Sérénité».
 - Une densité minimale de 18 logements à l'hectare comportant une diversité des parcelles de 300 à 600 m² pour de l'accession et des primo-accédants
 - Prévoir le raccordement à l'assainissement collectif de l'ensemble de l'opération ainsi que les propriétés des parcelles N° 174 et 172.
 - Prévoir des places de stationnement pour le foyer des jeunes et les riverains, soit environ 10 places (demande complémentaire).
- Les enjeux pour une bonne intégration du projet sur le site :**
Compte tenu de la surface du site et de la densité attendue : il sera prévu 30 logements minimum.
- Insérer le projet d'ensemble dans son contexte.
 - Rationnaliser les voies et les espaces dédiés au stationnement pour une sobriété environnementale en limitant l'imperméabilisation des sols.
 - Préserver autant que possible les plus beaux sujets d'arbres existants, vecteurs de biodiversité et de valorisation du cadre bâti.
 - Préserver les espaces de biodiversité existants, notamment la mare et le fossé dans son prolongement.
 - Offrir des espaces verts de proximité aux habitants.
 - Prendre en considération et gérer durablement les eaux de pluie. (Déclivité du site d'environ 1 m du nord au sud).
 - Offrir des parcelles variées pour accueillir différentes typologies de logements favorisant une mixité sociale et générationnelle.
 - Prendre en compte l'ensoleillement et les zones d'ombrage pour l'implantation des nouvelles constructions afin de limiter les surchauffes d'été mais aussi de bénéficier des apports solaires.
 - Préserver l'intimité des logements et gérer les co-visibilités



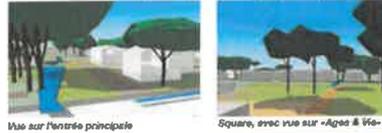
SCÉNARIO

Espaces paysagers connectés par des liaisons douces

Les principes d'aménagement :

- Entrée principale du quartier : mise en scène paysagère intégrant la mare existante, Parking public pour les utilisateurs du foyer des jeunes et les visiteurs (P6)
- Principe de rue : «détachement», incitant à rouler du pas. Des fonds de perspective sur des espaces publics ou des jardins privés.
- Liaisons douces : connexion inter-quartiers
- Espaces publics : aménagement d'un square préservant les arbres existants. Une partie du verger est préservée (jardin partagé).
- Valorisation du chemin de l'eau par la réalisation de noues paysagères.
- Les voitures sont regroupées dans des poches de stationnement. Il est possible d'ajouter des garages.

- Le bâti : implantation en alignement sur rue sauf exception. Typologies R+1+combles. Orientation sud privilégiée.
- L'opération «Sénior» comporte deux bâtiments de 8 logements. Chaque logement bénéficie d'une petite terrasse orientée sud ou nord. Le bâtiment d'accueil ainsi que les espaces de vie sont situés en vis-à-vis du square. L'étage pourra recevoir des logements pour des auxiliaires de vie.
- L'habitat intermédiaire est implanté au nord-est du site et l'opération «Sénior» à l'ouest
- Préservation de l'intimité : mise à distance des logements / gestion des vis à vis
- Qualité des vues : Les logements «Sénior» bénéficient d'une vue directe sur le square et l'aire de jeux.



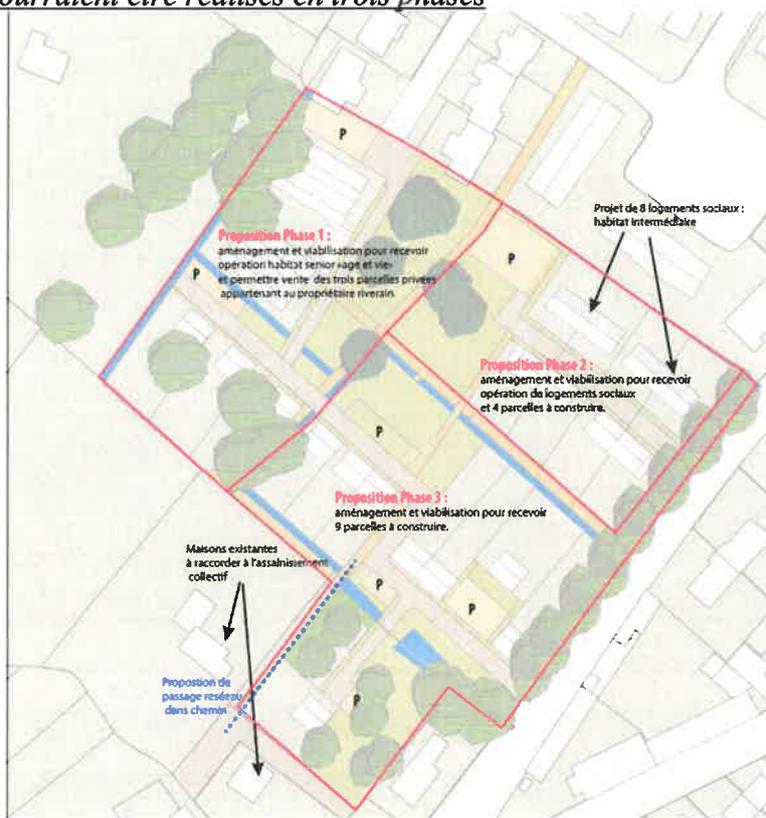
Surface totale	12 072 m ²	
Surface espaces publics (jeux, parking, stationnement)	5 077 m ²	
Surface des bâtiments existants	1 581 m ²	
Surface des nouveaux bâtiments	4 200 m ²	
Surface de stationnement (P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8)	1 000 m ²	
Surface de stationnement existante	648 m ²	
Surface totale pour 48 logements, soit une densité de 0,40 hab/m ²		
Parcelle n°1 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°1 (12,5%)	211 m ²
Parcelle n°2 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°14 (11,5%)	313 m ²
Parcelle n°3 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°15 (12,5%)	389 m ²
Parcelle n°4 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°16 (12,5%)	494 m ²
Parcelle n°5 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°17 (12,5%)	500 m ²
Parcelle n°6 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°18 (12,5%)	518 m ²
Parcelle n°7 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°19 (12,5%)	532 m ²
Parcelle n°8 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°20 (12,5%)	552 m ²
Parcelle n°9 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°21 (12,5%)	601 m ²
Parcelle n°10 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°22 (12,5%)	651 m ²
Parcelle n°11 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°23 (12,5%)	699 m ²
Parcelle n°12 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°24 (12,5%)	747 m ²
Parcelle n°13 (12,5%)	1 500 m ² Parcelle n°25 (12,5%)	795 m ²
Total surfaces existantes	1 581 m ²	



Les éléments à prendre en compte en vue de la réalisation des travaux :

Programme	Moyens à mettre en oeuvre	Bonnes du site
Logements individuels	- Recherche de performance énergétique. Principe d'architecture bioclimatique pour les parcelles orientées nord-sud	Site propice aux orientations solaires
Espaces privés	- Absence de clôture sur rue - Délimitation des jardins de devant (s'ils existent) ; privilégier matérialité en harmonie avec un environnement naturel (granivellées, plantations...) - On cherchera à préserver l'intimité des logements par l'implantation de la maison sur la parcelle	Prendre en considération les limites avec les riverains
Espaces publics / coulures vertes	- Les arbres et arbustes les plus intéressants seront préservés en partie nord du site : ils seront support à l'aménagement d'un jardin collectif	La haie bocagère en limite ouest. Les arbres et arbustes au nord du site
Déchets ménagers	- Un bac sera à disposition des habitants. Il devra être rangé sur la parcelle. - L'aménagement de la rue devra permettre le passage du véhicule des ordures ménagères.	- Le tri sélectif se fait principalement à partir des Points d'Apport Volontaires (PAV). Il en existe 1 à proximité du site et sur le parking de la Hurtaudière qui se composent de plusieurs colonnes. - 1 pour les verre, - 1 pour les emballages (le plastique, les briques alimentaires, l'aluminium et le les aerosols, - 1 pour les papiers, journaux, magazines.
Véhicules légers	Desserte des parcelles à intégrer selon leurs situations. Des poches de stationnement sont proposées. Favoriser des matériaux perméables. Privilégier une voie partagée entre les différents usagers.	Trame viarie avoisinante de type rue de bourg, à trafic moyen, peu adaptée aux usages piétons/vélos. Vane de l'avenue Goupil de Bouville à requalifier et à recadrer en lien avec l'aménagement du site.
Circulations douces (vélos, piétons)	Promotion des modes de déplacement doux, économiques et performants grâce au développement des liaisons douces sur le site et en connexion avec les quartiers avoisinants. Permettre une traversée sécurisée et conviviale. Favoriser des matériaux perméables.	Des amorces de voies douces sur les sites avoisinants
Entretien	Cue ce soit sur le domaine public ou privé, il sera recherché une conception, une pérennité des matériaux, équipements, permettant de limiter l'entretien et la maintenance.	
Eau potable	Promotion des techniques de limitation de la consommation	
Eaux usées	Prévoir le raccordement des parcelles au réseau d'eaux usées dont la parcelle n°174	Station d'épuration sera en capacité suffisante pour recevoir les nouveaux logements.
Eau de pluie	Fosses existants à valoriser. Développer un réseau de noues, en lien avec la topographie du site.	Point d'eau existant sur le site. Fossés en limite nord, sud et est du site. Présence d'une mare à conserver.
Énergie	Promotion de la performance énergétique des bâtiments	Le site n'est pas alimenté au gaz. La source d'énergie utilisée sera choisie en fonction de son faible impact sur la qualité de l'air et la maîtrise de l'énergie
Ciel nocturne	Maîtrise de l'éclairage urbain. Le choix des dispositifs d'éclairage devra permettre d'éclairer la voie d'accès tout en limitant son flux lumineux et la durée d'éclairage.	Luminaire de type routier, en console sur poteau électrique. Avenue Goupil de Bouville - Qualité de l'éclairage de cette rue à revoir lors de son aménagement

Les travaux pourraient être réalisés en trois phases



Estimation :

1) **Éléments à prendre en compte pour l'estimation :**

Voirie, liaisons douces et stationnement :

- Privilégier des matériaux perméables, pour la voirie (voirie absorbante) et le stationnement (stabilisé ou pavés drainants ou dalles alvéolaires avec joints gazons). Éviter les bordures aux espaces verts (cf références espaces publics page 34).
- Les liaisons douces seront en stabilisé.

Réseaux, AEP, EU + regards de visite :

- Compte tenu de la déclivité du terrain, pour l'assainissement collectif, il faudra sans doute prévoir une pompe de relevage.

Espaces verts et plantations

- Plantations espaces verts : suppression de certains arbres. Engazonnement, prairie fleurie, pour une gestion différenciée (cf page 42-43).
- Eau pluviale : réseau de noues connectées à la mare existante.
- Reprise du fossé sur l'Avenue Goupil de Bouillé + plantation d'un alignement d'arbres.
- Gestion des eaux de pluie à la parcelle

Mobilier

- Prévoir un éclairage public tout en limitant son flux lumineux (mâts pour voirie et balises pour liaisons douces ?)
- Éclairage existant Avenue Goupil de Bouillé.
- Mettre en option des petits ponceaux pour les fonds de jardins donnant sur des noues.

Un pour deux parcelles.

- Bancs et jeux dans le parc : prévoir une enveloppe ?
- Cabanon de jardin dans le jardin partagé ?

2) Evaluation de la viabilisation et aménagement de la parcelle

Nouvelle voirie

Parking public créé

Voix de liaison douce

Noüe

Espaces Paysagers

Plantations

Eclairage public / voirie

Mobilier urbain / maçonnerie paysagère

BUDGET HT 754 000 €

Valeur Décembre 2024

Options

- Cabanon de jardin sur Jardin Paysagé = 5 000 € HT
- Jeux d'enfants dans le parc = 20 000 € HT
- Ponceaux (10 u) = 30 000 € HT

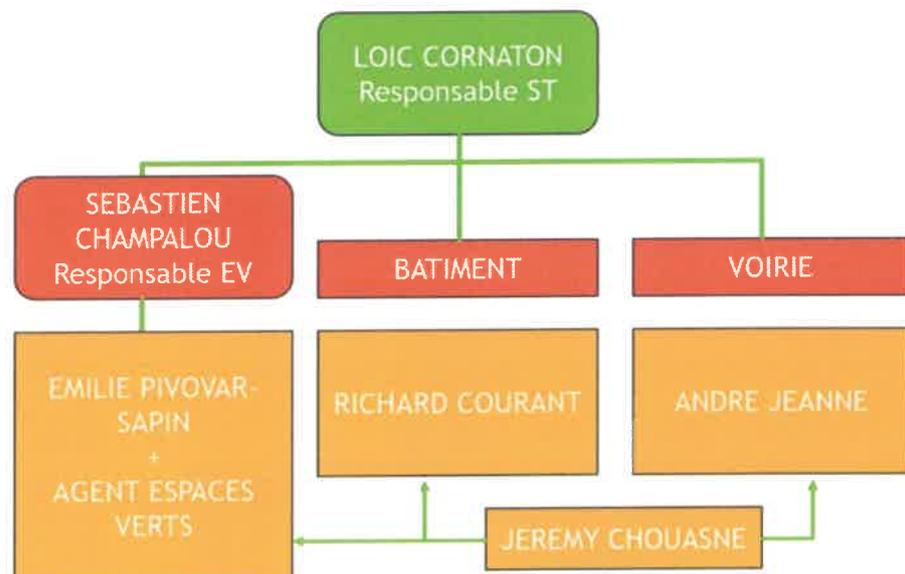
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Remercie madame HOUEMONT pour le travail accompli qui servira de base de travail pour la recherche d'un maître d'œuvre.

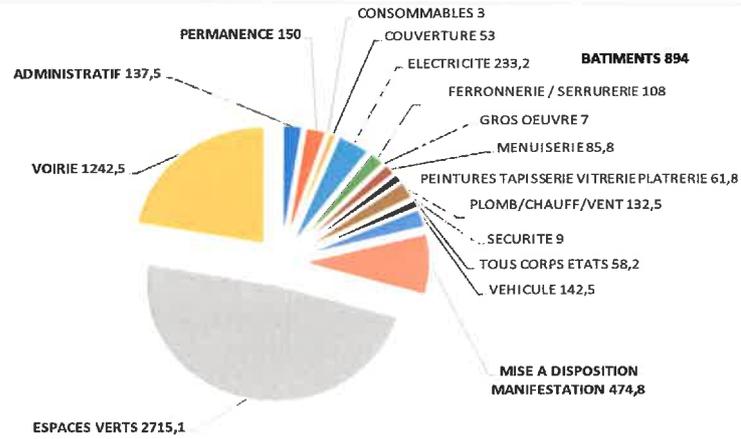
Rapport d'activités 2024 du service technique :

Monsieur Loïc CORNATON, responsable du service technique de Brain sur Allonnes, après avoir présenté l'organigramme du service technique actuel et projeté, rend compte du bilan de l'activité 2024 qui peut se résumer ainsi :

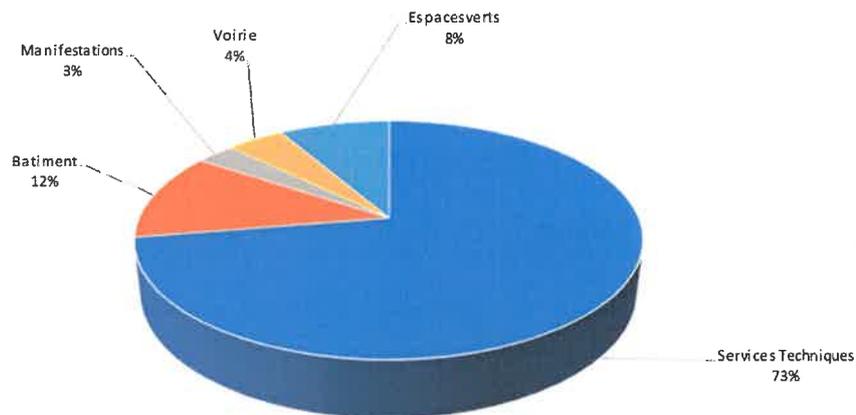
EFFECTIF DU SERVICE - Situation projetée



REPARTITION HEURES PAR CORPS D'ETAT



REPARTITION DES DEMANDES PAR SERVICE



TRAVAUX EN REGIE 2023/24

▶ BATIMENT :

- Création coffret électrique manifestation
- Coffret électrique mairie
- Pare-pluie préau foyer rural
- Vidéo-surveillance ST + Alarme intrusion
- Regard arrosage Mairie
- Travaux rénovation logements

▶ ESPACES VERTS :

- Plantation arbres
- Création de jachères fleuries
- Engazonnement du cimetière

▶ VOIRIE :

- Zone 30
- Changement de circulation (Lavoir/Bruas)
- Campagne de sécurité routière

▶ MATERIEL :

- Tondeuse TORO
- Débroussailleuse STILH FS311
- Motopompe Jet haute pression



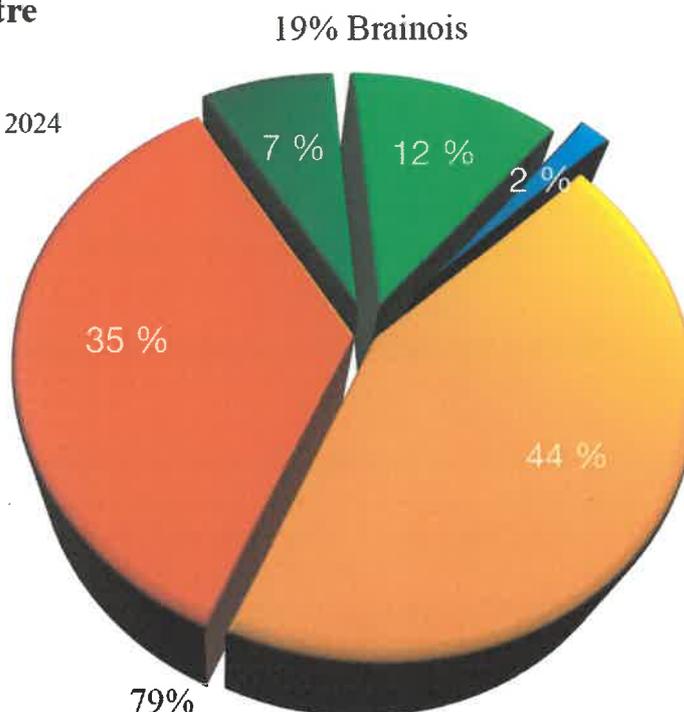
DCM2025-01-002 **Activités 2024 et 2025 de la base forestière de loisirs tourisme**
 Acte 1.2.1 : Commande publique – délégations de service public

Monsieur et madame Loutre, gérants délégataires des Cimes de Courcy, présentent un bilan des six premiers mois de leur activité :

Fréquentation périmètre payant

du 29 juin 2024 au 31 décembre 2024

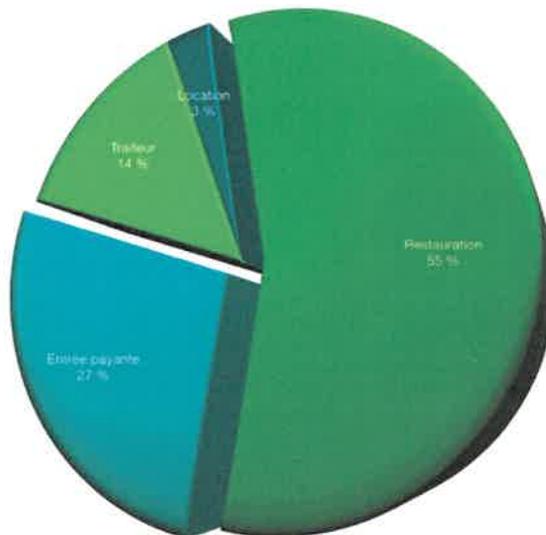
- Enfant
- Adulte
- Adulte Brainois
- Enfant Brainois
- Anniversaire



Répartition du chiffre d'affaires

du 29 juin 2024 au 31 décembre 2024
(90 000 €)

Désignation	C.A. H.T	Pourcentage
Restauration	50506,06 €	55 %
Entrée payante	25171,48 €	27 %
Traiteur	13077,80 €	14 %
Location	2854,42 €	3 %
Bivouac	25,85 €	0 %



Nouvelles tarifications 2025 proposées pour le parc :

Hors-abonnement

Tarif Unique tout public y compris Brainois (Enfants & Adultes à partir de 3 ans)
8,50 euros / personne

Réflexion à porter : Accompagnement des 3/11 ans Obligatoire au sein du périmètre payant ou obligation de rester sur le site (avec et sans abonnement)

Abonnement (Brainois)

Réalisation et mise à disposition d'une carte d'abonnement annuel (Soumis à justificatif de domicile)

Tarif Abonnement (Année Civile)

40 euros / personne

Tarif Carte (Frais d'enregistrement et fabrication)

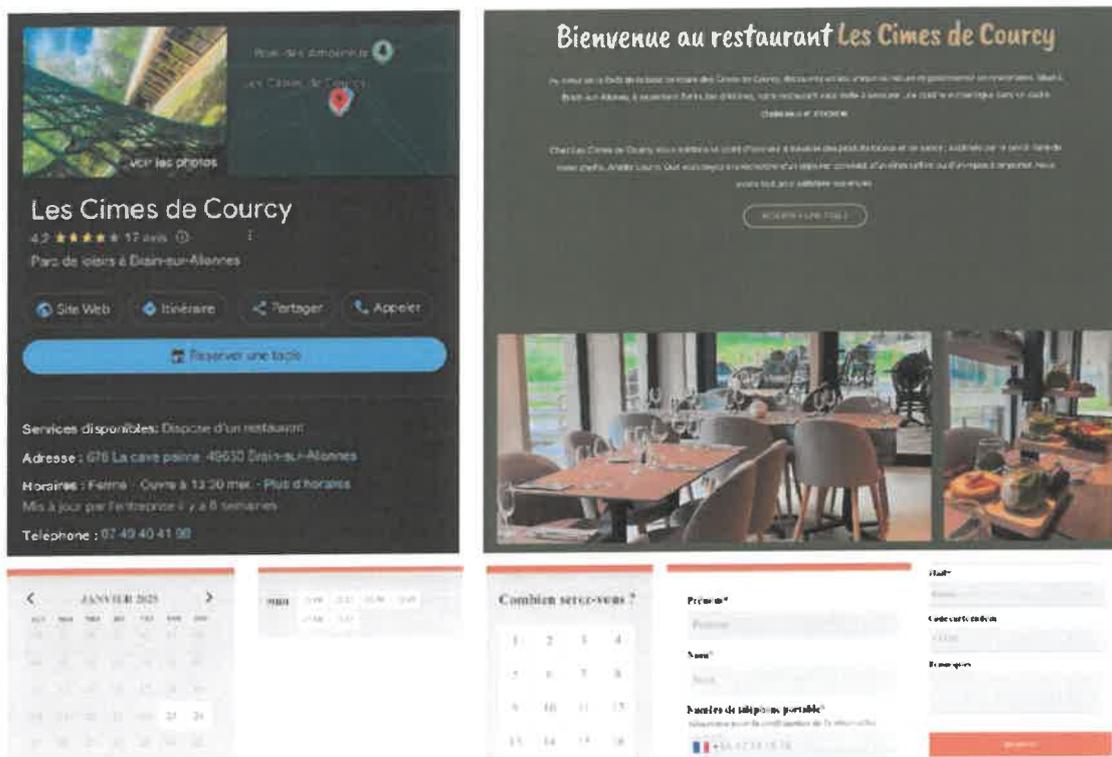
5 euros / carte

La restauration le soir en fin de semaine hors saison n'est pas envisageable pour les raisons suivantes :

- Impossibilité de mise en place un contrat précaire (CDD) hors-saison (15/06-31/08)
- Embauche en CDI non viable financièrement à ce jour
- Incompatibilité avec les locations de salle avec service traiteur

Toutefois, cinq embauches en contrat saisonnier sont prévues en plus des deux CDD en place et à venir (2 commis de cuisine et 3 agents d'accueil – serveurs).

Mise en service d'un module de réservation en ligne



Calendrier prévisionnel

Date	Evénements	Lieu	Modalité	Capacité d'accueil
mars	Soirée Blind Test	Bar / Restaurant	Ouvert à tous	6 équipes
mars	Immersion Coupe de France	Restaurant	Sur réservation	28 Cts
avril	Dîner spectacle	Salle	Sur réservation	72 Cts
21 juin	Fête de la musique	Domaine Public	Ouvert à tous	-
28 juin	Anjou vélo Vintage	Domaine Public	Ouvert à tous	-
juillet	Apéro concert	Bar / Extérieur	Ouvert à tous	-
août	Apéro concert	Bar / Extérieur	Ouvert à tous	-
septembre	Evénement Cubain	Site / Domaine public	Sur réservation	160 participants
septembre	Evénement Cubain	Site / Domaine public	Ouvert aux visiteurs	160 participants
octobre	Halloween avec l'APE	Site	Ouvert à tous	-
novembre	Dîner / Animation	Salle	Sur réservation	72 Cts
décembre	Noël	Site Intérieur/ Extérieur	Ouvert à tous	-

Mise à jour Grille Tarifaire

Désignations		Prix TTC N-1	Prix TTC N	% de réduction	Tarif Brainois pour rappel
Grande Salle	Journée Semaine ou WE	500,00 €	400,00 €	20 %	250,00 €
Grande Salle	Week-end	710,00 €	568,00 €	20 %	400,00 €
Grande Salle	Journée Supplémentaire	210,00 €	168,00 €	20 %	150,00 €
Petite Salle 1/2	Journée Semaine ou WE	375,00 €	300,00 €	20 %	200,00 €
Petite Salle 1/2	Week-end	532,50 €	426,00 €	20 %	320,00 €
Petite Salle 1/2	Journée Supplémentaire	157,50 €	126,00 €	20 %	120,00 €
Office	Journée Semaine ou WE	120,00 €	80,00 €	N.A.	80,00 €
Office	Week-end	120,00 €	100,00 €	N.A.	100,00 €
Office	Journée Supplémentaire	20,00 €	20,00 €	N.A.	20,00 €

Nouveautés 2025 :

- Location de trottinettes électriques tout-terrain à partir du mois de mars
- Ouverture de la boutique à Pâques : Sous forme de dépôt vente (70-30%). Produits d'artisans avec un référencement lié à la distance.
- Ouverture du bivouac : des contacts sont en cours avec VTP49 et le collège de Longué. Des nuitées seront également possibles pour les personnes privées dès l'été en lien avec la location de la salle de réception.
- Référencements en cours ou validés :

La base forestière de loisirs

- [Google](#)
- [Les Cimes De Courcy](#)
- [OT Saumur](#)
- [Anjou Tourisme](#)
- [Camping Car Park](#) : En cours (Création d'un partenariat - 10 % de réduction sur l'ensemble des activités proposées)
- [Intramuros](#)

Le restaurant / Bar

- [Google](#)
- [Les Cimes De Courcy « Le Restaurant »](#) en cours de modification
- [OT Saumur](#)
- [Anjou Tourisme](#)
- [Camping Car Park](#) : En cours

Les locations d'espaces de réception

- [OT Saumur](#) : Référencement en cours

Facebook

Communauté : 877 Followers

Instagram

Communauté : 90 Followers

- Projet Escape Game boîtes à énigmes
- Projet partenariat « balades à poney » avec le comptoir du cavalier d'Allonnes
- Projet initiation « grimpe d'arbres », apéro perché

Enfin, les gérants font part des désagréments compte-tenu des travaux restant à accomplir :

- *Toujours pas de chauffage à l'office (À priori même pas alimenté)*
- *Plus d'éclairage dans l'allée (Disjonction)*
- *Dysfonctionnement de l'éclairage salle et boutique*
- *Réunions architectes Atome répétées mais sans action à suivre*
- *Récurrence des sollicitations les lundis et mardis sur leurs jours de repos*
- *Comment envisager les reprises de travaux sur février ?*

Le bilan définitif et complet sera disponible en mai prochain.

A compter de 2025, les activités seront comptabilisées du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte du bilan 2024 et des projets 2025 présentés par les gérants des cimes de Courcy

Valide les tarifs et les actions 2025 proposés.

DCM2025-01-003 **Tourbière des Loges – demande de subvention pour la mise en place des actions 2025 du plan de gestion :**

Acte 7.5.4 : Finances locales – Subventions

Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux terrains rend compte, d'une part, des actions 2024 réalisées et, d'autre part, des actions 2025 proposées par la ligue pour la protection des oiseaux Anjou dans le cadre du plan de gestion de la tourbière des loges.

Elles peuvent se résumer ainsi :

Actions 2024

- Action IP 2: Entretien des parcelles situées sous les lignes électriques et restauration des zones de bas marais alcalins et zones de landes;
- Action CS 5: Chantier test de gestion d'espèces envahissantes (Fougère aigle);
- Action MS 4: Coordination globale du projet et production d'une note de synthèse.



Dates « clé » de l’action de pâturage 2024 :

	Parc n°1	Parc n°2
Définition du parc (LPO/FDC49/éleveur)	11/04/2024	10/07/2024
Superficie du parc	1,30 ha	0,95 ha
Entrée des chèvres	26/04/2024	18/07/2024
Nombre de chèvres	8	11
Relevé GPS du parc	06/05/2024	01/08/2024
Sortie des chèvres	18/07/2024	13/11/2024
Nombre de jours de présence	84 jours	118 jours

L'action de pâturage caprin reste une très bonne solution pour le traitement des essences ligneuses du site et doit être nécessairement pérennisée au risque de voir la dynamique végétale se relancer.

Cette année encore, nous avons initialement opté pour la création de 3 parcs donc 2 de grande surface. Les contraintes de météo et matérielles n'ont pas permis de pâturer le 3^{ème} parc initialement prévu sur la partie aval. En revanche, le parc n°2 a été agrandi.

Entre les échanges de ressenti avec mr et mme Sonnet et nos constats sur le terrain, il s'avère que certains parcs devraient à l'avenir faire l'objet d'une action de pâturage non plus annuellement mais plutôt tous les deux ans (cas notamment du parc n°2 de cette année) ce qui permettra d'intensifier la pression de pâturage sur d'autres secteurs en 2025.

Remarque : Le détournage et la pose de clôture des parcs, actions réalisées par l'éleveur, restent un travail fastidieux (42h cette année pour la création du parc n°2). Accélérer la rotation en envisageant la création de 3 parcs par an reste une solution intermédiaire plus satisfaisante.

Gestion des espèces envahissantes (fougères aigles) :

TABLEAU 2 : BILAN DE LA PARTICIPATION AUX CHANTERS MENES EN 2024

Date des chantiers	07/06/2024	24/06/2024	29/08/2024	Total participants
Nombre de participants	6	8	6	20



Enfin, cette année marque la fin d'application du plan de gestion actuel. Le PNR Loire-Anjou-Touraine a mandaté le bureau d'études Ouest Aménagement pour procéder :

- À l'évaluation globale du plan de gestion actuel ;
- À l'écriture du prochain plan de gestion.

Actions 2025

Désignation	Temps Jours LPO	Coût LPO Anjou	Prestation extérieure
Mise en œuvre de la fiche Action IP2 : Entretien des parcelles situées sous les lignes électriques et restauration des zones de bas-marais alcalins et zones de landes <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et suivi du plan de pâturage - Définition et symbolisation des paillis, relevés GPS post-implantation - Échanges et accompagnement requis de l'éleveur au cours de la saison (auscultation de la pression de pâturage) 	5 jrs	2 850 €	2 937 €
Mise en œuvre de la fiche Action CS5 : Chantier test de gestion d'espèces envahissantes (Fougère-aigle) <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du zonage et coordination de l'action - Organisation des chantiers en amont (matériel, appel) - Réalisation des chantiers 	3 jrs	1 710 €	.
Mise en œuvre de la fiche action MS4 : Coordination globale du projet et production d'une note de synthèse <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la structure en charge de l'évaluation du plan de gestion actuel et de la rédaction du prochain plan de gestion (réunion, CoTech, conseils, échanges) - Recherche de financements, échange sur projet en cours - Rédaction de la demande de subvention annuelle - Rédaction d'une synthèse annuelle des actions 	7 jrs	3 990 €	.
Total chargé de mission (570€/jrs)	15 jrs	8 550 €	
Prestation éleveur (Éco-pâturage ligérien)			2 937 €
TOTAL		11 487€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte des actions 2024
- Valide l'ensemble des actions 2025 dont le coût s'élève à 11 487€ net de taxes.
- Sollicite du département de Maine et Loire une subvention de 6 892,20€ soit 60% du coût de mise en place des actions de gestion et de connaissance identifiées dans le plan de gestion de la tourbière des Loges.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention et à le transmettre au Département de Maine et Loire.

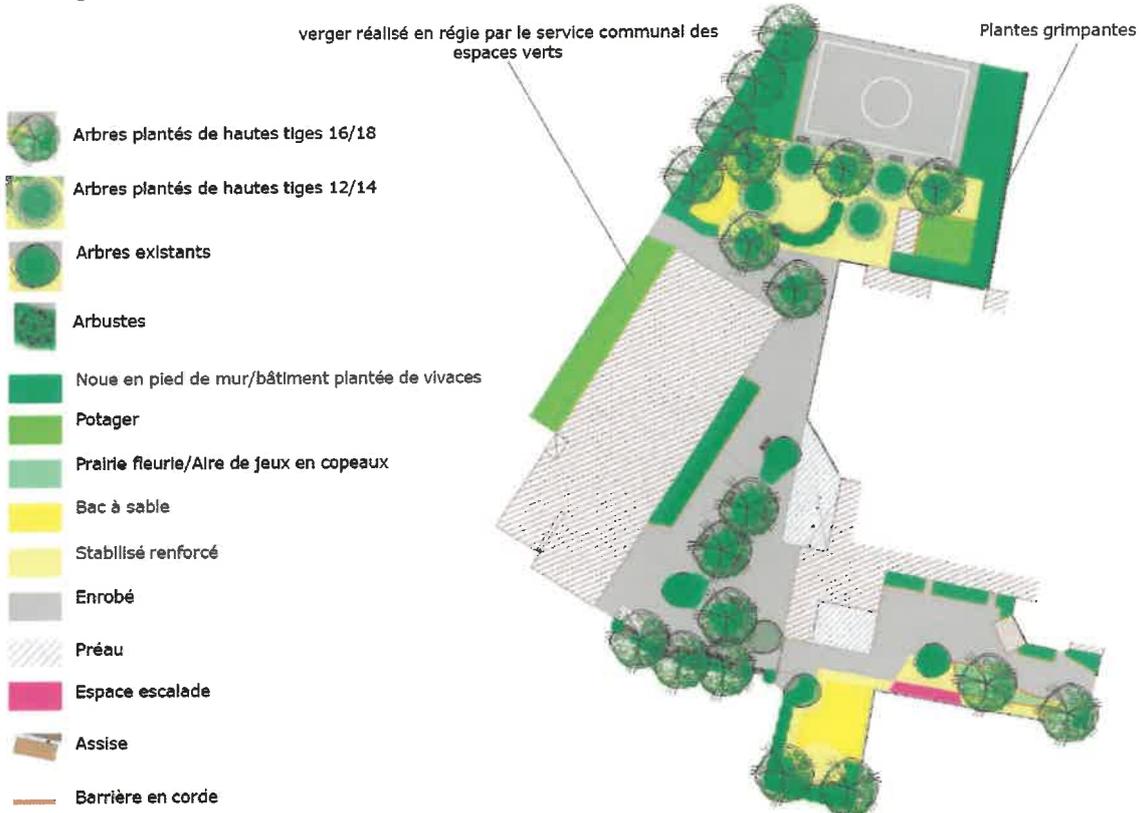
Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-004 Renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ – approbation de l'avant-projet définitif :

Acte 8.8 : Domaine et compétence par thème – environnement

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif réalisé par l'agence SCALE, établi après échanges avec le comité de pilotage composé de la commission enfance-jeunesse, de représentants de l'école Louis DUDÉ, de la chargée de mission du PNR Loire Anjou Touraine et faisant suite aux remarques du conseil municipal sur l'avant-projet sommaire.

Plan global :



Proposition de planning - Agence SCALE - 2025 --> 2026

Missions Lots VRD, Menuiseries, mobiliers et paysage	Janvier				Février				Mars				Avril				Mai							
Semaine	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20				
Demande de subventions	[Color-coded cells]																							
Permis de construire	[Color-coded cells]																							
Choix des entreprises (Lancement --> notification)	[Color-coded cells]																							
Missions Lots VRD, Menuiseries et mobiliers	Jun				Juillet				Août															
Semaine	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42				
Demande de subventions	[Color-coded cells]																							
Ordre de service + période de préparation	[Color-coded cells]																							
Travaux (suivi hebdomadaire) et Réception (R)	[Color-coded cells]																							
Missions Lot paysage	Jun				Juillet				...Octobre				...Décembre				...Janvier				Février			
Semaine	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42				
Ordre de service + période de préparation	[Color-coded cells]																							
Plantations (suivi hebdomadaire) et Réception (R)	[Color-coded cells]																							

[Blue]	Ouverture des plis, analyse des offres
[Yellow]	Notification de marché
[Green]	R6 Réunion de présentation de l'analyse des offres et validation
[Red]	Mois de préparation du chantier (obligatoire)
[Pink]	R7 Réunion de préparation de chantier
[Purple]	Le quinzième de plantation sera décidée avec l'entreprise et en fonction des sorties en pépinières
[Light Blue]	Lancement de la Procédure Adaptée ouverte
[Light Green]	Consultation des entreprises réalisant les travaux
[Light Purple]	Déclai de validation par le MoA

Estimation :

100	Travaux généraux (études, installation/reclatement de chantier, DOI...)	7 000,00 €
200	Cour Maternité	59 330,00 €
	Création d'une noue de récupération des eaux de toiture et végétalisation du pied de bâtiment	7 655,00 €
	Création d'une balade florale (Chemins + espaces verts + placette)	10 670,50 €
	Théâtre de verdure (Chemin, scène, assise, espaces verts)	12 504,50 €
	Préau	16 500,00 €
	Mobilier (3 banquettes + 4 agrès)	12 000,00 €
300	Cost: élémentaire	73 085,00 €
	Création d'une noue de récupération des eaux de toiture et végétalisation du pied de bâtiment	6 435,00 €
	Préau	28 500,00 €
	Hot de fraîcheur	12 650,00 €
	Mobilier (15 banquettes + 4 agrès)	21 000,00 €
	Verger	500,00 €
	Abris vélos	4 000,00 €
400	Nouvelle cour	69 017,50 €
	Création des espaces verts	23 630,00 €
	Chemins + amphithéâtre	12 637,50 €
	Terrain de sport	11 500,00 €
	Bac à sable	6 000,00 €
	Plantation d'arbres	5 250,00 €
	Mobilier (4 banquettes + 4 agrès)	10 000,00 €
	Total HT	208 432,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide l'avant-projet définitif et son planning d'exécution.

Charge Monsieur le Maire d'en rendre compte au maître d'œuvre.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-005 Approbation du projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dans le cadre du volet « aménagement, environnement et cadre de vie ».

Dans le cadre de l'avant-projet définitif, l'agence SCALE a transmis le chiffrage général par cour ainsi que le chiffrage par lot (lot 1 « VRD », lot 2 « aménagements paysagers », lot 3 « menuiserie et mobilier » qui s'élève à 208 432,50,00€HT.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés		Nom du prestataire	Montant (HT)	
Maitrise d'œuvre				
		Agence SCALE	19 500,00 €	
Études complémentaires / frais annexes				
Accompagnement technique		PNR Loire Anjou Touraine	2 800,00 €	
Relevé et plan topographique		EURL AB TOPO	1 080,00 €	
Détection et géoréférencement des réseaux		CONOTECH	1 550,00 €	
Sous-total MOE/Études			24 930,00 €	
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				
LOT VRD		estimation Agence SCALE	62 437,50 €	
LOT PAYSAGE		estimation Agence SCALE	53 995,00 €	
LOT MENUISERIE ET MOBILIER		estimation Agence SCALE	92 000,00 €	
Sous-total travaux ou acquisitions			208 432,50 €	
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)			233 362,50 €	
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	25 000,00 €	10,71%
DSIL		sollicité	30 000,00 €	12,86%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	110 000,00 €	47,14%
Conseil départemental	aides à l'investissement des communes	sollicité	20 000,00 €	8,57%
Sous-total aides publiques			185 000,00 €	
Taux de financement public			79,28%	
Part de la collectivité	Fonds propres		48 362,50 €	
Participation de la commune - maître d'ouvrage			48 362,50 €	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			233 362,50 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération de renaturation des cours de l'école publique Louis DUDÉ, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Maine et Loire, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR), une subvention d'un montant de 25 000,00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,

sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement,

- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité dans le cadre du budget 2025,
- Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-006 **Approbation du projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre des volets « développer l'attractivité du territoire et renforcer la transition écologique ».

Dans le cadre de l'avant-projet définitif, l'agence SCALE a transmis le chiffrage général par cour ainsi que le chiffrage par lot (lot 1 « VRD », lot 2 « aménagements paysagers », lot 3 « menuiserie et mobilier » qui s'élève à 208 432,50,00€HT.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Maitrise d'œuvre				
	Agence SCALE	19 500,00 €		
Études complémentaires / frais annexes				
Accompagnement technique	PNR Loire Anjou Touraine	2 800,00 €		
Relevé et plan topographique	EURL AB TOPO	1 080,00 €		
Détection et géoréférencement des réseaux	CONOTECH	1 550,00 €		
		Sous-total MOE/Études		
		24 930,00 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				
LOT VRD	estimation Agence SCALE	62 437,50 €		
LOT PAYSAGE	estimation Agence SCALE	53 995,00 €		
LOT MENUISERIE ET MOBILIER	estimation Agence SCALE	92 000,00 €		
		Sous-total travaux ou acquisitions		
		208 432,50 €		
		COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		
		233 362,50 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	25 000,00 €	10,71%
DSIL		sollicité	30 000,00 €	12,86%
Autres aide Etat	Fonds verts	sollicité	110 000,00 €	47,14%
Conseil départemental	aides à l'investissement des communes	sollicité	20 000,00 €	8,57%
Sous-total aides publiques			185 000,00 €	79,28%
Part de la collectivité		Fonds propres	48 362,50 €	
		Participation de la commune - maître d'ouvrage		
		48 362,50 €		
		20,72%		
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			233 362,50 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération de renaturation des cours de l'école publique Louis DUDÉ, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Maine et Loire, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), une subvention d'un montant de 30 000,00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement,

- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité dans le cadre du budget 2025,
- Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-007 **Approbation du projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ - demande de subvention au titre du Fonds Vert**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ est éligible au Fonds Vert car il répond à l'action d'accélération de la transition écologique dans les domaines de la performance environnementale, de l'adaptation du territoire au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie.

L'avant-projet définitif réalisé par l'agence SCALE présente le chiffrage général par cour ainsi que le chiffrage par lot (lot 1 « VRD », lot 2 « aménagements paysagers », lot 3 « menuiserie et mobilier » qui s'élève à 208 432,50,00€HT.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Maitrise d'œuvre				
	Agence SCALE	19 500,00 €		
Études complémentaires / frais annexes				
Accompagnement technique	PNR Loire Anjou Touraine	2 800,00 €		
Relevé et plan topographique	EURL AB TOPO	1 080,00 €		
Détection et géoréférencement des réseaux	CONOTECH	1 550,00 €		
Sous-total MOE/Études		24 930,00 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				
LOT VRD	estimation Agence SCALE	62 437,50 €		
LOT PAYSAGE	estimation Agence SCALE	53 995,00 €		
LOT MENUISERIE ET MOBILIER	estimation Agence SCALE	92 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		208 432,50 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		233 362,50 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	25 000,00 €	10,71%
DSIL		sollicité	30 000,00 €	12,86%
Autres aide Etat	Fonds verts	sollicité	110 000,00 €	47,14%
Conseil départemental	aides à l'investissement des communes	sollicité	20 000,00 €	8,57%
Sous-total aides publiques			185 000,00 €	79,28%
Part de la collectivité	Fonds propres		48 362,50 €	
			Participation de la commune - maître d'ouvrage	20,72%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			233 362,50 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération de renaturation des cours de l'école publique Louis DUDÉ, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'État, dans le cadre du Fonds Vert, une subvention d'un montant de 110 000,00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement,
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité dans le cadre du budget 2025,

➤ Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-008 Approbation du projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ - demande de subvention au Département de Maine et Loire au titre des aides à l'investissement des communes

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ est éligible aux aides à l'investissement des communes allouées par le Département de Maine et Loire et répondant aux thématiques de viabilité durable, de lien social et de proximité.

Dans le cadre de l'avant-projet définitif, l'agence SCALE a transmis le chiffrage général par cour ainsi que le chiffrage par lot (lot 1 « VRD », lot 2 « aménagements paysagers », lot 3 « menuiserie et mobilier » qui s'élève à 208 432,50€HT.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Maîtrise d'œuvre				
	Agence SCALE	19 500,00 €		
Etudes complémentaires / frais annexes				
Accompagnement technique	PNR Loire Anjou Touraine	2 800,00 €		
Relevé et plan topographique	EURL AB TOPO	1 080,00 €		
Détection et géoréférencement des réseaux	CONOTECH	1 550,00 €		
Sous-total MOE/Études		24 930,00 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				
LOT VRD	estimation Agence SCALE	62 437,50 €		
LOT PAYSAGE	estimation Agence SCALE	53 995,00 €		
LOT MENUISERIE ET MOBILIER	estimation Agence SCALE	92 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		208 432,50 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		233 362,50 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	25 000,00 €	10,71%
DSIL		sollicité	30 000,00 €	12,86%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	110 000,00 €	47,14%
Conseil départemental	aides à l'investissement des communes	sollicité	20 000,00 €	8,57%
Sous-total aides publiques			185 000,00 €	79,28%
Part de la collectivité	Fonds propres		48 362,50 €	
			Taux de financement public	
			48 362,50 €	20,72%
			Participation de la commune - maître d'ouvrage	
			48 362,50 €	20,72%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			233 362,50 €	

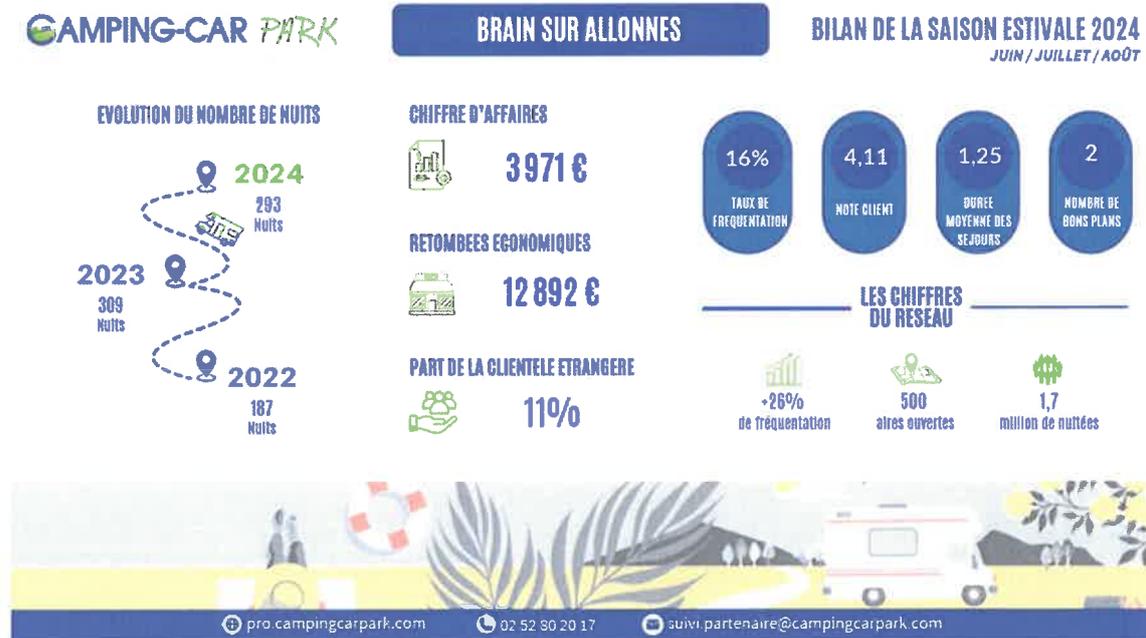
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération de renaturation des cours de l'école publique Louis DUDÉ, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Maine et Loire, dans le cadre des aides à l'investissement des communes, une subvention d'un montant de 20 000,00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement,
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité dans le cadre du budget 2025,
- Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-009 **Rapport camping-car park – bilan saison estivale 2024 et tarifs 2025**

Acte 3.5.8 : Domaine et patrimoine – actes de gestion du domaine public

Madame Sophie CHARRIER, Adjointe déléguée au loisir, au tourisme et à la culture donne connaissance au conseil municipal du rapport de la saison estivale 2024 de l'aire d'accueil de camping-car gérée par camping-car park ainsi que des tarifs 2025 proposés.



Préconisation tarifaire 2025

Aire de

BRAIN SUR ALLONNES

- **Tarif TTC pour 24h (hors taxe de séjour)**
 - Haute saison : **14,00€**
 - Basse saison : **12,50€**
- **Tarif des services pour 5h : 6€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte du bilan de la saison estivale 2024 et valide les tarifs 2025 proposés.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-010 **Paiement de factures avant le vote du budget :**

Acte 7.1.4 : Finances locales – décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Ainsi, monsieur le Maire propose de faire application de cet article,

1) Pour l'opération n°69 de l'aménagement de la traversée de bourg :

- Montant budgétisé : 798 088.17€
- 25% : 199 522€
- Restes à réaliser au 31/12/2024 : 110 186.73€

→ Travaux supplémentaires de la place Guy OSSANT, de la rue de la poste et de l'allée piétonne entre la place Guy Ossant et la place du commerce vu en conseil municipal mais n'ayant pas fait l'objet d'avenant ainsi que des travaux d'aménagements supplémentaires : **89 000€**

2) Pour l'opération n°20 – école Louis Dudé

- Montant budgétisé : 22 250.00€
- 25% : 5 562.50€
- Restes à réaliser au 31/12/2024 : 240.00€

→ Maîtrise d'œuvre : **4 760€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter les propositions de monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-011 Don – solidarité avec la population de Mayotte :

Acte 7.5.4 : Finances locales – subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'**Association des Maires de France**, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BRAIN SUR ALLONNES tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 400€
- à la Protection civile dont le siège social est situé à Paris

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2025-01-012 Cimes de Courcy – demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

VU l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et notamment les dispositions incluant la Commune de Brain sur Allonnes, comme l'une de ses communes membres,

VU le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté en Conseil communautaire le 6 juillet 2023,

VU la délibération n°2017-03-064 en date du 20 mars 2017 sollicitant une subvention au titre du contrat de ruralité dans le cadre du programme de pôle loisirs tourisme,

VU la délibération n°2019-12-151 en date du 10 décembre 2019 sollicitant une subvention au titre du Contrat Territoire Région dans le cadre du programme de pôle loisirs tourisme,

VU la délibération n°2022-06-059 en date du 14 juin 2022 sollicitant une subvention au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes dans le cadre du programme de pôle loisirs tourisme,

VU la délibération n°2022-06-067 en date du 21 juin 2022 sollicitant une subvention au titre du FNADT dans le cadre du programme de pôle loisirs tourisme,

VU la délibération n°2022-06-068 en date du 21 juin 2022 sollicitant une subvention au titre de la DETR dans le cadre du programme de pôle loisirs tourisme,

Considérant que la commune de Brain sur Allonnes souhaite créer la base forestière de loisirs dénommée les Cimes de Courcy, et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'exécède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire un fonds de concours à hauteur de 50 000 euros en vue de participer au financement de la construction du bâtiment de la base forestière de loisirs les Cimes de Courcy.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire et aux Adjointes pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Affaires diverses :

Labellisation circuit de randonnée : la fédération française de randonnée transmet une attestation de labellisation délivrée pour 5 ans au circuit « la forêt de nos ancêtres ».

Travaux église : monsieur le Maire rend compte des travaux en cours de réalisation dans l'église, mandatés par l'association Alerte, sans autorisation préalable. Madame Béatrice LEVEQUE, présidente de l'Alerte apporte les précisions suivantes :

« Comme vous le savez, l'association Alerte a procédé à la vente de son bien immobilier (ancienne école privée) en 2024. Après cette transaction et les fonds collectés, le bureau de l'Alerte a souhaité utiliser les fonds à bon escient et décidé d'engager des actions de rénovations à l'intérieur de l'église.

Les travaux dans l'église impliquent la restauration du bien suivant :

- ❖ Restauration des toiles « chemin de croix » (TRICOT-DOROTHEE) 14 tableaux : 13 040,00 €
- ❖ Restauration de l'entourage des cadres « chemin de croix » (BOUTFOL) 22 719,00 €
- ❖ Restauration grand cadre (BOUTFOL) 5 340,00 €
- ❖ Restauration statue extérieur, située à l'entrée du bourg (BOUTFOL) 5 307 €
- ❖ Carrelage sacristie (GRIGNY) 6 911,30 €
- ❖ Réparations diverses (HAUDEBAULT) : remplacement de 2 fermes portes côté gauche (ressort) + remplacement d'un rideau porte côté droit par une planche de contreplaqué de 15mm + restauration bancs et autres petites réparations = 3 288 €
- ❖ Brûle cierge (prévue 600,00 €)
- ❖ Restauration des prie-Dieu + 579, 90 €

Total = 57 785,20 €

Pour information, l'Alerte a procédé à la restauration de la pierre tombale de l'**Abbé François Noutreau**

❖ Rénovation grille (ZUCCA'METAL) = 2 232,00 €

❖ Rénovation pierre tombale (BEGUET) = 2 530,00 €

Total = 4 762,00 € »

L'association s'excuse de ne pas avoir pensé que le bâtiment appartenait à la collectivité et demande l'approbation du conseil municipal pour mener à bien ses travaux.

Le conseil municipal remercie l'association pour la contribution apportée au patrimoine des Brainois et approuve ces actions.

Maison médicale : Madame GOULIER thérapeute demande que le cabinet mutualisé devienne un cabinet partagé.

Le conseil municipal accepte, à titre d'essai et ce jusqu'à la fin de la convention signée (fin mai 2025), que le cabinet mutualisé soit transformé en cabinet partagé à la condition que madame GOULIER fournisse son extrait KBIS et son attestation d'assurance.

Cette dénomination permet aux praticiens de laisser leurs meubles pendant la durée de leur convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35. La prochaine réunion est fixée au mardi 11 février 2025 à 20h30.

Délibérations du 21 janvier 2025

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
2025-01-001	21/01/2025	Domaine et compétence par thèmes	8.4	Aménagement du territoire	Étude de faisabilité sur la programmation urbaine du site des Maligrattes
2025-01-002	21/01/2025	Commande publique	1.2.1	Délégations de service public	Activités 2024 et 2025 de la base forestière de loisirs tourisme
2025-01-003	21/01/2025	Finances locales	7.5.4	Subventions	Tourbière des Loges – demande de subvention pour la mise en place des actions 2024 du plan de gestion
2025-01-004	21/01/2025	Domaine et compétence par thèmes	8.8	Environnement	Renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ – approbation de l'avant-projet définitif
2025-01-005	21/01/2025	Finances locales	7.5.4	Subventions	Approbation du projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
2025-01-006	21/01/2025	Finances locales	7.5.4	Subventions	Approbation du projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local
2025-01-007	21/01/2025	Finances locales	7.5.4	Subventions	Approbation du projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ - demande de subvention au titre du Fonds Vert
2025-01-008	21/01/2025	Finances locales	7.5.4	Subventions	Approbation du projet de renaturation des cours de l'école Publique Louis DUDÉ - demande de subvention au Département de Maine et Loire au titre des aides à l'investissement des communes en matière d'environnement - paysage
2025-01-009	21/01/2025	Domaine et patrimoine	3.5.8	Actes de gestion du domaine public	Rapport camping-car park – bilan saison estivale 2024 et tarifs 2025
2025-01-010	21/01/2025	Finances locales	7.1.4	Décisions budgétaires	Païement de factures avant le vote du budget
2025-01-011	21/01/2025	Finances locales	7.5.4	Subventions	Don – solidarité avec la population de Mayotte
2025-01-012	21/01/2025	Finances locales	7.5.4	Subventions	Cimes de Courcy – demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

BOUCHER Yves <i>Maire</i>	Présent
LEVEQUE Béatrice <i>1^{ère} Adjointe</i>	Présente
LEJEUNE Jacques <i>2^{ème} Adjoint</i>	Absent excusé Donnant pouvoir à Yves BOUCHER
PETERS Nathalie <i>3^{ème} Adjointe</i>	Présente
BERGER Ludovic <i>4^{ème} Adjoint</i>	Présent
CHARRIER Sophie <i>5^{ème} Adjointe</i>	Présente
SCHAEFER Virginia <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
REIGNIER Maxime <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
MORICEAU Marie-Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
BOUCHER Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
TESSIER Dominique <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GUÉRECHEAU-DESVIGNES Nicolas <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DELAUNAY Sébastien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Guillaume <i>Conseiller Municipal</i>	Absent excusé Donnant pouvoir à Nicolas GUÉRECHEAU-DESVIGNES
JAMET Amélie <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
CANONNE Julien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GALLARD Corine <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
COUINEAU Cyrille <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Maïté <i>Conseillère Municipale</i>	Présente

Le Secrétaire,
Béatrice LEVEQUE



Le Maire,
Yves BOUCHER

